Déclaration Commune CGT, FSU, FO, Solidaires, UNEF du 28 avril 2016 à Tarbes.

Chers Amis, chers Camarades,

Malgré la période des vacances scolaire, nous sommes aujourd'hui 2.500.....

Depuis quelques semaines, nous sommes mobilisés pour combattre et demander le retrait de la loi « travail » dite El Khomri. Mais au fait comment s'appelle cette loi ? loi El Medef ? , loi El Berger ?, loi El Patron. Alors que dans sa communication officielle Matignon l'a très discrètement baptisé « l'avant projet de loi sur les nouvelles protections pour les entreprises et les salariés », nous avons trouvé son vrai nom. C'est la loi TGV. **T** pour travailler plus, **G** pour gagner moins et **V** pour être viré plus vite».

Ce projet organise une régression généralisée des droits des salariés et accroit la précarité, notamment des jeunes. L'ampleur et la force des différentes mobilisations, ont contraint le gouvernement à faire quelques concessions à la marge sur ce texte dont le seul but était de jouer la montre et diviser le mouvement pour faire passer la pilule mais aujourd'hui, le problème de fond reste le même.

Pour essayer d'acheter la jeunesse, le premier ministre leur annonce que la garantie jeune allait être étendue et allait devenir un droit. Aux « décrocheurs » comme il les appelle, il ne leur a pas dit comment il allait financer cette « carotte ».

Il voulait faire travailler les apprentis jusqu'à 10 heures par jour et 40 heures par semaine : il à abandonné, sauf dérogation.

Pour plaire à la CFDT, il a transformé le barème des indemnités prud'homales en préconisation, on connaît la suite.

Aujourd'hui le code du travail protège tous les salariés quelque soit l'entreprise. Demain, il y aura autant de code du travail que d'entreprise.

On verra alors la durée maximale de travail journalier passer de 10 à 12 heures.

La durée maximale de travail hebdomadaire passer de 48 à 60 heures.

Les heures supplémentaires majorées à 25% ou à 50% passer à 10%.

Les changements d'horaire des salariés à temps partiel seront possibles dans un délai de prévenance de 3 à 7 jours.

Alors que le nouveau code dans son article 9 prévoit que «La conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale est recherchée dans la relation de travail», et bien, l'ordre et les dates de départ en congés payés pourront être changés au dernier moment. Cherchez l'erreur !!!

Un référendum d'entreprise pourra valider un accord, même si les syndicats représentant 70% des salariés s'y opposent.

Les PME de moins de 50 salariés pourront déroger aux règles des 35 heures et passer leur salarié au forfait jour, même sans accord collectif.

Une entreprise pourra faire travailler davantage ses salariés et les payer moins. Si le salarié refuse, il pourra être licencié pour motif personnel.

Une entreprise pourra faire un plan social sans avoir de difficultés économiques.

La visite médicale d'embauche sera supprimée, le bulletin de salaire électronique va remplacer le bulletin papier, etc, etc, etc.

Cette loi est un retour aux conditions existantes au 19° siècle, même si la ministre du travail inscrit dans le code «Chacun est libre d'exercer l'activité professionnelle de son choix» ; Entre nous, çà ce saurait et on ne serait certainement pas ici aujourd'hui. Et de rajouter «Tout salarié a droit à une rémunération lui assurant des conditions de vie digne» ; C'est précisément ce que nous voulons.

Pour calmer la grogne qui monte depuis plusieurs semaines dans le pays, le premier ministre est obligé de déminer et de trouver des compromis. De son coté, l'entourage du Président de la République affirme qu'un retrait du projet de loi n'est pas à l'ordre du jour mais admet que *« les mobilisations sont significatives, mais pas de nature à nous faire reculer. » « Face à des manifestations, il faut toujours avoir la pédagogie nécessaire, l'explication et la volonté ».*

De la volonté, on en a et sous la pression de la rue, ces compromis ont fait réagir le Medef qui menace de suspendre la négociation de l'assurance-chômage si le projet de loi Travail n'est pas corrigé profondément « *d'ici 3 semaines* » (c'était le 14 mars). « *La première version du texte allait dans le bons sens. La nouvelle est intolérable* » «*Il faut arrêter le délire. On arrive à la limite du dialogue social à la Française*» disait-il. Ca y est, il est passé aux aveux.

A quand le Medef et la CGPME dans nos cortèges ... Chers Amis, chers Camarades, ne soyons pas dupes. Leurs caprices et gesticulations ont trois objectifs : ramener les salariés à la soumission, enterrer le paritarisme et éliminer les syndicats réformistes comme nous. Oui, nous sommes pour les réformes mais lorsqu'elles vont dans l'intérêt des salariés.

Quand, avec leur méthodes « godille », à l'Elysée on danse le tango et à Matignon on danse la « Valls » musette (vous savez, c'est celle on tourne aussi bien à droite qu'à gauche) pour un projet qui n'aura, de toute façon, qu'un effet marginal sur l'économie et l'emploi, nous CGT, FSU, FO, Solidaires, UNEF, avec vous, privés d'emploi, salariés, retraités et jeunes, tous ensemble, orchestrons une détermination et une mobilisation sans faille jusqu'au retrait.

Partout, dans les entreprises, dans les administrations, dans les lycées, dans les universités, dans les quartiers, organisons nous pour la poursuite du mouvement. Comme ce fut le cas dans le passé, l'avenir est entre nos mains. Favoriser la création d'emploi pérenne et non pas de flexibiliser encore plus la règlementation du travail au détriment des salariés, c'est possible. Gagner le retrait, c'est possible.

Nous voulons vivre dans une société démocratique qui est basée sur un équilibre entre tous, construit sur des bases légales de droit. Le code du travail en fait partie.

On ne peut pas remettre en cause plus d'un demi-siècle d'acquis sociaux qui nous protègent, mais protègent aussi les entreprises des appétits féroces des actionnaires. Ces acquis, gagnés de longues et dures luttes par nos anciens, nous devons les conserver, et même les conserver.

Les débats dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale sur le projet de loi réformant le Code du travail s'ouvriront le mardi 3 mai. Nous les suivrons de près.

Dans 3 jours, nous serons réunis pour la journée internationale des travailleurs. La fête du travail c'est aussi les victoires des travailleurs.

Tous ensembles avec détermination et en amplifiant la mobilisation, nous pourrons y accrocher celle contre la loi El Komri.

Notre destin nous appartient, il faut avoir le courage de le saisir. C'est le moment, mobilisons nous.

Nous vous donnons donc rdv le 1er mai à 10h30 devant la Bourse du Travail.
A très bientôt !